

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 89 (1963)
Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIVERS

Bourse « O.-H. Ammann Scholarship Fund »

L'Ecole polytechnique fédérale, Zurich, nous prie d'annoncer la mise au concours d'une bourse de \$ 4000 pour l'année universitaire 1963/64.

La bourse sert à la formation scientifique avancée dans une université américaine ou à un voyage d'études aux Etats-Unis en vue du perfectionnement professionnel.

Peuvent poser leur candidature les étudiants ayant réussi la seconde série des examens propédeutiques et les diplômés de la Section du génie civil de l'EPF.

Les candidatures doivent parvenir au président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale d'ici au samedi 15 juin 1963 au plus tard, et comprendre les documents suivants :

- Curriculum vitae et études accomplies.
- But du séjour ou du voyage d'études.
- Copies ou photocopies des certificats des examens propédeutiques et de diplôme.
- Deux recommandations de professeurs de génie civil.
- Attestation relative à une connaissance suffisante (orale et écrite) de la langue anglaise.

Sur demande, la Chancellerie du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale (Bureau 47 d I, bâtiment principal, Leonhardstr. 33, Zurich 6, tél. (051) 32 73 30, interne 21 24) donne des renseignements supplémentaires.

Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment

On nous prie de signaler que les ouvrages spéciaux ci-dessous sont en vente au Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment, Zurich, Torgasse 4 (tél. 051/47 25 65) :

- ABC, Sélection de la Classification décimale universelle. Abrégé pour architectes, entrepreneurs, ingénieurs civils. 75 pages A5, cartonné ; en français, allemand ou italien (autres langues sur demande) Fr. 15.40
- La coordination modulaire dans le bâtiment / Die Modul-Ordnung im Hochbau, par PIERRE BUSSAT, édité chez Krämer, Stuttgart, par le Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment. — Un volume de 77 pages A4, relié toile, 25 pages d'illustrations ; à paraître prochainement env. » 20.—
- Prix spécial pour les membres de la FAS et de la SIA » 16.—
- Bauen + Wohnen, Nr. 11/1962 : Planen und rationelles Bauen. » 4.80
- Prix spécial pour les membres de la FAS et de la SIA » 4.—

Le stock étant limité, les commandes seront exécutées dans l'ordre d'arrivée.

LES CONGRÈS

Société Suisse de Mécanique des sols et des travaux de fondations

Réunion de printemps 1963

les 14/15 juin, à Lugano

PROGRAMME

VENDREDI 14 JUIN

Exposés au Casino Kursaal, Lugano, riva Albertolli 1, 1^{er} ét.

13.50 - 14.00 Ouverture de la séance, par M. CH. SCHAEFER, ingénieur, président.

14.00 - 14.30 M. F. ZORZI, conseiller d'Etat, Bellinzone : Le programme de l'autoroute nationale au Tessin.

- 14.30 - 15.30 M. E. DAL VESCO, professeur de géologie à l'EPF, Zurich : *Geotechnische Probleme im Abschnitt Lugano-Chiasso.*
- 15.30 - 16.00 M. M. WALDBURGER, ingénieur chez Zschokke & Cie, S.A., Bellinzone : *Bodenmechanische Probleme im Zusammenhang mit dem Autobahnbau in Bissone/Süd.*
- 16.00 - 16.15 Discussion.
- 16.15 - 16.30 Pause.
- 16.30 - 17.30 M. A. LINDER, ingénieur VAW, Zurich : *Bodenmechanische und fundationstechnische Probleme einiger Bauwerke im Raume Chiasso.*
- 17.30 - 17.45 Discussion.
- 17.45 - 18.00 Information sur les excursions.
- 18.00 - 18.45 Assemblée générale.

SAMEDI 15 JUIN

Excursions à Melide et Chiasso, sous la direction des ingénieurs du Bureau de la Construction des routes nationales, Bellinzone. (Chef : M. R. Colombi, ingénieur.)

Matin : visite du chantier de Melide. Après-midi : visite des chantiers de la région de Mendrisio-Chiasso.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens va-t-il subsister ?

L'Union technique suisse, UTS, a diffusé à la suite de sa conférence des présidents au Locle, un communiqué de presse qui mentionne notamment que l'UTS défend à la fois les efforts faits pour le maintien du Registre suisse et ceux tendant à octroyer aux techniciens les titres d'« ingénieur ETS » et « architecte ETS ».

La Société suisse des ingénieurs et des architectes, SIA, a fait comprendre clairement à l'UTS, dans une déclaration datée du 27 novembre 1962, que les deux choses sont inconciliables et qu'il s'agit, dans la question des titres, de choisir entre des alternatives qui s'excluent l'une l'autre. Si les techniciens reçoivent déjà à la sortie de l'école les mêmes titres que les diplômés des hautes écoles techniques, cela signifie la disparition du Registre suisse, qui est basé sur le principe de la *qualification*.

La déclaration de la SIA à l'UTS du 27 novembre 1962 dit ce qui suit :

- Si les personnes sortant des écoles techniques moyennes recevaient les titres d'« ingénieur » et d'« architecte », le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens perdrait sa raison d'être. Un patronage de la SIA ne serait alors plus possible. Les techniciens et les autodidactes perdraient la chance dont ils disposent actuellement de pouvoir figurer sur la même liste que leurs collègues des hautes écoles techniques, en apportant la preuve de capacités professionnelles solides. Dans le Registre européen de la FEANI (Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs), les personnes issues d'un technicum suisse seraient irrémédiablement inscrites dans la section inférieure et n'auraient plus aucune possibilité d'être admises dans une section supérieure.
- Si le changement de dénomination devenait effectif, il en résulterait une confusion des notions dans le public, du fait de la ressemblance des titres décernés par les hautes écoles techniques et par les écoles moyennes.
- L'Union technique suisse porterait l'entière responsabilité d'une telle évolution. Elle a pris la direction du mouvement des techniciens à un moment où il eût encore été possible de trouver une solution raisonnable.

La seule possibilité de sauver le Registre suisse — solution libérale typiquement suisse qui favorise la promotion des autodidactes — est donnée par l'article 46 du projet de loi fédérale sur la formation professionnelle, qui prévoit pour les personnes sortant des technicums le titre protégé légalement d'« ingénieur-technicien ETS » et « architecte-technicien ETS ».